Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260908-119VELO-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 02/09/2026
Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le huit septembre deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41 **Présents : 34** **Votants** : Contres : Abstentions : 2	**Présent :** **BLERUAIS** : / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : LE BOUQUIN Mickael, BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick, BOUILLET Isabelle / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : / **MEDREAC** : GAUTIER Magali, PIEDERRIERE Olivier / **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : PALARIC Vincent, PINON Audrey, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, RENVAZE Pascal, LEMAIRE Vanessa, DAVID Lilian/ **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie / **QUEDILLAC** : MÉAL Lydie / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, LE PAPE Marie-Hélène / **ST ONEN LA CHAPELLE** : LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** : LESNÉ Hervé
Excusés / Absents : 07	**Excusés :** LECHEVESTRIER Daniel, CHICOINE Daniel, QUINTIN Jenny, ROUYER Gael, CRESPEL Vincent, GLOTIN Michel, BOHANNE Jean-François **Absents :**
Pouvoirs : 05	**Pouvoirs :** CHICOINE Daniel à MÉAL Lydie, QUINTIN Jenny à PALARIC Vincent, ROUYER Gael à LESNÉ Hervé, GLOTIN Michel à VITRE Didier, BOHANNE Jean-François à LETARD Véronique

Délibération n° : 2026-119-AsD
Thème : Mobilité
Titre : Projet de liaison cyclable du Département entre Saint-Méen-le-Grand et la gare SNCF de Montauban-de-Bretagne – Avis sur les modalités de la concertation préalable organisée par le Département d'Ille-et-Vilaine
Rapporteur : Mickael LE BOUQUIN

Le Département d'Ille-et-Vilaine s'est engagé dans une politique ambitieuse de développement des mobilités durables à travers son programme « Mobilités 2025 », adopté en avril 2021. Dans ce cadre, il assure la maîtrise d'ouvrage du projet de création d'une liaison cyclable à haut niveau de service reliant Saint-Méen-le-Grand à la gare SNCF de Montauban-de-Bretagne.

Cette infrastructure, d'une longueur d'environ 10 kilomètres, constitue un axe structurant destiné à favoriser les déplacements quotidiens à vélo, à renforcer l'intermodalité avec le réseau ferroviaire et à offrir une alternative durable aux déplacements automobiles.

Le projet est inscrit au « Plan de Mobilité Simplifié » ainsi qu'au « Schéma Directeur des Modes Actifs » de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban, qui le classe parmi les opérations prioritaires.

Compte tenu des enjeux environnementaux du secteur concerné, le projet relève des dispositions du Code de l'environnement relatives à l'évaluation environnementale. Dans ce contexte, le Département a choisi d'engager volontairement une concertation préalable afin d'associer le public dès les premières phases d'élaboration du projet.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260908-119VELO-DE

Cette concertation poursuit plusieurs objectifs :

- informer le public sur le projet et ses enjeux ;
- présenter les différentes variantes d'aménagement étudiées ;
- recueillir les observations, propositions et interrogations des habitants, riverains, usagers et acteurs du territoire ;
- garantir une participation effective du public conformément aux principes définis par le Code de l'environnement.

La concertation se déroulera au cours de l'automne 2026 et concernera prioritairement les communes de Saint-Méen-le-Grand, Montauban-de-Bretagne, Boisgervilly et Saint-Onen-la-Chapelle, ainsi que l'ensemble des habitants et acteurs du territoire communautaire.

Les modalités prévues sont les suivantes :
- une réunion publique de lancement ;
- un atelier de travail destiné aux agriculteurs, exploitants agricoles et acteurs socio-économiques ;
- deux ateliers participatifs ouverts au public ;
- une exposition itinérante composée de panneaux d'information ;
- la mise à disposition d'un dossier de concertation dans les mairies concernées et sur la plateforme « Je participe » du Département ;
- un espace de contribution en ligne sur cette même plateforme.

À l'issue de cette concertation, un bilan sera établi par le Département et porté à la connaissance du public, accompagné d'une réunion publique de restitution.
Il appartient désormais au Conseil communautaire de prendre acte des modalités proposées par le Département et d'émettre un avis favorable sur leur mise en œuvre.

VU le Code général des collectivités territoriales
VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.121-15-1 et suivants et R.122-2
VU le programme départemental « Mobilités 2025 » adopté par le Département d'Ille-et-Vilaine
VU le Plan de Mobilités Simplifié de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban
VU le Schéma Directeur des Modes Actifs de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban ;
CONSIDERANT que le projet de liaison cyclable entre Saint-Méen-le-Grand et la gare SNCF de Montauban-de-Bretagne constitue un équipement structurant pour le développement des mobilités actives sur le territoire
CONSIDERANT l'intérêt d'associer les habitants, les usagers et les acteurs du territoire à l'élaboration du projet
CONSIDERANT les modalités de concertation proposées par le Département d'Ille-et-Vilaine

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à la majorité (2 abstentions : JF BOHANNE et V. LETARD):
- EMET un avis favorable aux modalités de concertation préalable proposées par le Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du projet de création de la liaison cyclable à haut niveau de service entre Saint-Méen-le-Grand et la gare SNCF de Montauban-de-Bretagne.
- PREND acte du périmètre de la concertation, de ses objectifs, de son calendrier ainsi que des modalités d'information et de participation du public prévues par le Département.
- APPORTE son concours au Département, dans la limite de ses compétences, afin de favoriser la diffusion de l'information auprès des habitants et des acteurs du territoire.
- AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance,
Yvane POCHON

Président,
Patrick HERVIOU

Signé par : Patrick HERVIOU
Date : 10/09/2026
Qualité : Par le président